

« VIVRE AUX CHAPRAIS »

----- Association Loi 1901 -----

28 D, Rue de la Rotonde -25000 BESANÇON

Contact téléphonique : 03 81 50 60 07
www.chaprais.fr

Monsieur Michel LOYAT
Adjoint à l'Urbanisme
Mairie de Besançon
2 Rue Mégevand
25034 BESANCON Cedex

Besançon le 09 octobre 2009

**Objet : Le respect du permis de construire
PROMOGIM 53 Rue de Belfort.**

Monsieur l'Adjoint,

Nous avons déjà eu l'occasion d'attirer votre attention sur des balcons construits en façade arrière d'un des bâtiments « Coeurville », balcons qui ne figuraient pas sur les plans du permis de construire.

Vous nous avez répondu qu'il s'agissait là « d'aménagements mineurs » et qu'une demande de permis modificatif serait déposée, ce qui nous surprend dans la mesure où le bâtiment est terminé et habité.

Qu'en est-il à ce sujet ?

Depuis, les habitants de ces immeubles se plaignent que la largeur du chemin piétons (3 m prévus, conformément au POS) n'ait pas été respectée et que le nombre d'arbres plantés ne correspond pas aux prévisions.

Vos services alertés, auraient répondu oralement que le permis de construire ne serait pas un document contractuel contraignant et que, à la demande des commerçants, on avait diminué la largeur du chemin piétons au profit de places de stationnement.

Ainsi donc un promoteur pourrait obtenir un permis sur la base d'un dossier précis, puis lors de la construction se livrer à des aménagements pas si mineurs que cela comme rajouter des balcons, réduire le cheminement piéton, ne pas respecter le nombre d'arbres à planter..... sans que personne n'y trouve rien à redire !

Nous aimerions connaître votre position officielle face à de telles dérives (nous vous précisons que nous ne demandons pas la démolition des balcons... et vous informons que nous avons posé la question aux services de l'Etat.

Nous vous remercions par avance de votre réponse, et vous prions d'agréer, Monsieur l'Adjoint à l'expression de nos sentiments distingués.

Le président,
Jean-Claude Goudot